

Le Journal de Montréal, samedi 7 novembre 1987

Arrêté pour trafic de cocaïne

LA POLICE AMÉRICAINE LE RELÂCHE

Appréhendé le 28 octobre dernier à Plattsburgh pour possession de 6,5 kilos de cocaïne, d'une valeur de 3,6\$ millions, Jocelyn Bergeron, 19 ans, de Montréal, a pu reprendre sa liberté, mercredi soir dernier.

Pierre Schneider

Son avocat, M^e Jean Dury, a déclaré au Journal que le jeune homme a pu revenir dans la métropole impunément, en l'absence de toute preuve contre lui de la part de la police américaine.

Il avait été arrêté dans un hôtel où la transaction de drogue se déroulait entre des acheteurs canadiens et des trafiquants colombiens, sous les yeux d'agents secrets américains.

À la suite du témoignage d'un enquêteur à l'effet que Jocelyn Bergeron n'avait servi que de chauffeur à une femme impliquée dans cette affaire. La justice américaine a décidé de retirer toute accusation contre mon client», a fait savoir Me Dury, qui ajoute qu'une dizaine de policiers armés de mitraillettes surveillaient l'enceinte du tribunal mercredi soir, à Plattsburgh.

Condamné à 9 ans

Par ailleurs, après avoir reconnu sa culpabilité, au palais de justice de Sherbrooke, à l'accusation d'avoir comploté pour importer des stupéfiants entre 1983 et 1987, le Hell's Angel Jacques Émond a été condamné vendredi à 9 ans de pénitencier par le juge Jacques Lessard. Lors de son arrestation, le 2 avril dernier, on l'avait tout d'abord accusé d'avoir comploté pour importer 400 kilos de cocaïne. Ayant appris qu'un nouveau délateur était sur le point de l'impliquer dans cette super transaction de drogue, les avocats de la défense, M^{es} Pierre Morneau et Michel Dussault, ont conseillé à leur client de tout avouer.

La poudre blanche destinée au marché québécois provenait de la Floride.